

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026**  
**20H00 à la salle des mariages**

Président de séance : A. BADIA

Présents : V. RECULET, R. DESNOYERS, SARRASIN-PRUNARET M, N. CEYTE, Y. DEBRAN, Y. COQUILLARD, S. TAULI-MINICHINO, C. BOUGEARD-CROUZET, Y. JETTE, C. BERARD, M. HENNACHE

Procurations :

Absents : K. ROBERT, P. FIALON, S. BOTTONI

Secrétaire de séance : C. BERARD

La séance a été ouverte à 10H00.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Election du Maire
- 2/ Détermination du nombre d'Adjoints
- 3/ Elections des Adjoints / charte de l' élu local
- 4/ Conseillers communautaires CDC
- 5/ Approbation du procès-verbal du 10/12/2025
- 6/ Indemnités de Fonction des élus
- 7/ Délégations apportées au Maire
- 8/ Délégués SITHERE (3 délégués)
- 9/ Délégués SEBA – 2 – (1 Tit/1 Sp)
- 10/ Délégués PNR – 2 – (1 Tit/1 Sp)
- 11/ Représentant TE07 (1 Tit/1 Sp)
- 12/ Délégué Station Verte (1 délégué)
- 13/Elu référent forêt (1 tit)
- 14/ Membres du bureau d'adjudication et de commission Appel d'Offres (3 Tit/3 Sp)
- 15/ Détermination du nombre de membres du CCAS
- 16/ Election des membres du CCAS
- 17/ Commissions Communales
- 18/ Délégués SICC (Cimetière Champagne) (3 délégués)
- 19/ Délégué SDEA (1 délégué)

Madame Nathalie CEYTE, Conseillère municipale la plus âgée prend la présidence et procède à l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre alphabétique Elle dénombre le nombre de conseillers et le quorum physique étant atteint, nous pouvons procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Le conseil municipal désigne deux assesseurs, Myriam SARRASIN-PRUNARET et Ronan DESNOYERS

Madame Céline BERARD est nommée secrétaire de séance

1/ Election du Maire : Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Armand BADIA est élu au premier tour, à l'unanimité

2/ L'effectif du conseil municipal étant de quatre adjoints maximum, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer 3 postes d'adjoints au Maire.

3/ Élection des adjoints sous la présidence d'Armand BADIA élu Maire, qui après avoir donné lecture de la « charte de l' élu local », invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

Madame Virginie RECULET est élue 1<sup>er</sup> adjointe au maire à l'unanimité

Monsieur Ronan DESNOYERS est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire à l'unanimité

Madame Myriam SARRASIN-PRUNARET est élue 3<sup>ème</sup> adjointe au maire à l'unanimité

Virginie RECULET	RH et Administration générale
Ronan DESNOYERS	Affaires scolaires/ Vie associative/ Enfance jeunesse
Myriam SARRASIN-PRUNARET	Finances

■ Désignation de 5 CMD :

Yannick DEBRAN	Urbanisme
Medhi HENNACHE	Travaux
Yann COQUILLARD	Animation, culture
Céline BERARD	Communication
Yoan JETTE	Services techniques/ Espaces verts/Voirie

4/ Conseillers communautaires : Armand BADIA, Virginie RECULET

5/ Le procès-verbal du 10/12/2025 est approuvé à 1 voix pour, 11 abstentions et 0 contre

6/ Monsieur le Maire propose d'appliquer une réduction des taux maximum, de 44.3 % à 35.82 % pour le maire et de 11.77 % à 8.51 % pour les adjoints afin de moins impacter le budget communal. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, d'appliquer la réduction de taux proposée par Monsieur le Maire, comme suit :

- Maire : 35.82% de l'indice brut 1027 / 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoints : 8.51 % de l'indice brut 1027 / 5 Conseillers délégués : 3.65% de l'indice brut 1027

7/ Le conseil municipal, à l'unanimité, afin de favoriser une bonne administration communale, charge le maire pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, éditées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

8/ Délégués SITHERE : Armand BADIA, Nathalie CEYTE, Cindy BOUGEARD-CROUZET

9/ Délégués SEBA : Yannick DEBRAN, Titulaire et Medhi HENNACHE, suppléant

10/ Délégués PNR : Céline BERARD, titulaire et Yann COQUILLARD suppléant

11/ Représentants TE07 : Yannick DEBRAN, Titulaire et Ronan DESNOYERS, suppléant

12/ Délégué Station Verte : Yann COQUILLARD

13/ Référent forêt : Yoann JETTE

14/ Le conseil municipal procède, à 12 voix pour, à l'élection des membres du bureau d'adjudication et de commission appel d'offres : Yannick DEBRAN, Myriam SARRASIN-PRUNARET, Virginie RECULET, titulaires et Medhi HENNACHE, Céline BERARD, Ronan DESNOYERS

15/ Le conseil municipal procède, à l'unanimité, à la désignation du nombre de membres du CCAS : 10 membres dont le Maire, Président de droit, soit 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire.

16/ Le conseil municipal, procède, à 12 voix pour, à l'élection des membres du CCAS : Myriam SARRASIN-PRUNARET, Nathalie CEYTE, Stéphanie TAOULI-MINICHINO, Yoann JETTE, Yann COQUILLARD

17/ Le Conseil Municipal désigne, outre le Maire, à l'unanimité, les délégués suivants aux commissions communales :

**Commission Finances :**

Myriam SARRASIN-PRUNARET, Virginie RECULET, Ronan DESNOYERS, Yann COQUILLARD

**Commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Espaces verts :**

Yannick DEBRAN, Mehdi HENNACHE, Yoann JETTE, Céline BERARD

**Commission Affaires scolaires, Enfance Jeunesse, Vie associative :**

Ronan DESNOYERS, Stéphanie TAOULI-MINICHINO, Cindy BOUGEARD-CROUZET, Nathalie CEYTE

**Commission Animations, culture :**

Yann COQUILLARD, Yoann JETTE, Stéphanie TAOULI-MINICHINO, Cindy BOUGEARD-CROUZET

**Commission Communication :**

Céline BERARD, Virginie RECULET, Yann COQUILLARD, Nathalie CEYTE

18/ Le conseil municipal procède, à l'unanimité, à la désignation des délégués SICC (cimetière Champagne) : Myriam SARRASIN-PRUNARET, Stéphanie TAOULI-MINICHINO, Yoann JETTE

19/ Le conseil municipal procède, à l'unanimité, à la désignation du délégué SDEA : Yannick DEBRAN

La séance est levée à 11h20

**Le Maire,**

**La secrétaire de séance,**

**Armand BADIA**

**Céline BERARD**

